



## Lettre aux habitants du Pays de Fillière

**Madame, Monsieur,**

Panneaux, banderoles, multiples articles de presse, réunions publiques, nul en Pays de Fillière ne peut ignorer la présence de 55000 tonnes de mâchefers valorisables sur le site des Lappiaz situé à Aviernoz, en bordure de la Fillière.

Cette affaire, révélée par la municipalité de Thorens-Glières en Conseil public fin 2009 a entraîné une mobilisation immédiate des élus de la Communauté de Communes. Comment aurions-nous pu rester inactifs face à ce dépôt susceptible de faire courir un risque à notre environnement, aux eaux de la Fillière et à la source de Dollay ?

Nous avons demandé dès le départ à être associés au suivi du dossier à travers la mise en place de la **CLIS** (Commission Locale d'Information et de Suivi) et avons communiqué à chaque avancée significative, notamment à travers un article paru dans le Sanglier (bulletin d'information intercommunal) et deux réunions publiques que nous avons organisées à Thorens-Glières en Novembre 2010 et Octobre 2011.

Nos exigences n'ont jamais varié; nous demandons depuis la première heure la réalisation de travaux afin de prévenir la diffusion de la pollution sur le site et de maintenir la qualité des eaux de la Fillière et de la source souterraine de Dollay. La recherche d'une solution a paru longue à beaucoup d'entre vous. Mais, c'est qu'elle a nécessité plusieurs études et sondages, un certain nombre d'entre eux demandés par vos élus, d'autres par la **FRAPNA** (Fédération Rhône-Alpes de Protection de la **N**ature) par la voix de son président départemental. Le scénario retenu, détaillé dans la lettre du SILA, associé à une surveillance continue et non limitée à quatre ans du dépôt et des sources d'eau potable situées en aval, répond à nos attentes.

D'une part parce qu'il a l'avantage de mettre le site en sécurité rapidement et a prouvé son efficacité dans des situations similaires.

D'autre part parce que nous sommes incapables à l'heure actuelle de proposer un lieu dans le Pays de Fillière susceptible d'accueillir une décharge de type II pouvant recevoir ces mâchefers, issus de nos ordures ménagères, que nous refusons d'imposer à d'autres.

Il y a quelques semaines, nous avons fait une proposition qui visait à l'installer dans la carrière des Lappiaz, à quelques mètres du dépôt actuel. Effectuée par courrier puis renouvelée lors d'une réunion initiée par les associations locales de défense de l'environnement, elle a été repoussée, à notre surprise, par ces dernières qui ont mis

en avant l'interdiction de tout apport de matériaux en cet endroit qui est classé «Forêt de protection», alors qu'à nos yeux la priorité est la santé de la population.

Nous tenons à souligner l'implication du SILA et des services de l'Etat dans ce dossier, le premier pour avoir pleinement assumé sa responsabilité et avoir répondu à toutes les demandes sans tergiverser, les seconds pour s'être saisis du problème avec diligence et pour l'avoir traité en toute transparence.

Nous ne manquerons pas de vous tenir informés de l'évolution des travaux et de nos démarches dans les semaines prochaines.

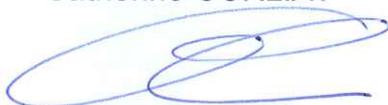
Le Maire d'Aviernoz  
Claude CLERC



Le Maire de Charvonnex  
Jean-François GIMBERT



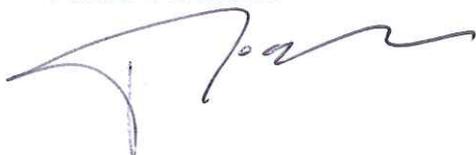
La Maire d'Evires  
Catherine GURLIAT



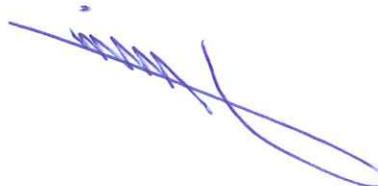
Le Maire de Groisy  
Henri CHAUMONTET



Le Maire des Ollières  
Pierre VOGLER



Le Maire de Naves Parmelan  
Luc EMIN



Le Maire de Saint-Martin Bellevue  
Président de la CCPE, Christian ROPHILLE



Le Maire de Thorens-Glières  
Christian ANSELME



Le Maire de Villaz  
Bernard EMIN



Le Président du Syndicat intercommunal  
des Eaux de la Fillière, Gilles CHAPPAZ

